

## Barème Eco-participation 2026

Ce montant, identique à celui de 2024 et 2025, a été voté en Conseil d'Administration de PYRÉO en décembre 2025.

Il a été validé lors de l'Assemblée Générale du 15 décembre 2025 pour une application sur l'année 2026.

*Eco-contribution par Fusée à Main (FAM)*

**2,63 €**

/u HT

*Eco-contribution par Fumigène (FUM)*

**4,73 €**

/u HT

*Eco-contribution par Fusée parachute (FUS)*

**4,18 €**

/u HT

Eco-modulation :

L'incorporation minimale de 20% de matières recyclées dans le produit.

Dans le cadre du respect de ce critère l'éco-contribution bénéficiera d'un bonus de 10% du montant de l'éco-participation sur le produit concerné.